

PROCESSUS ÉDITORIAL

Le processus éditorial de *Cinemas* comporte six étapes :

1. l'évaluation par les pairs;
2. la modification de l'article par son auteur en fonction du rapport d'évaluation;
3. la vérification de la seconde version de l'article par le Comité de direction;
4. la mise au protocole bibliographique et la révision linguistique;
5. la mise en page et la lecture des épreuves;
6. l'approbation par l'auteur de la version finale de l'article.

Dans le cadre du système d'évaluation anonyme par les pairs, qui garantit l'uniformité et l'équité du processus de sélection, tout manuscrit susceptible d'être accepté pour publication est évalué par trois chercheurs. Chaque évaluateur reçoit des instructions claires, accompagnées d'un formulaire d'évaluation divisé en cinq sections. L'évaluateur est ainsi invité à se prononcer sur la pertinence de l'article pour la revue (et pour le dossier thématique, s'il y a lieu), à évaluer les qualités scientifiques et l'originalité du texte, à juger de la qualité de l'écriture et du style, à suggérer d'éventuelles modifications ou corrections et, enfin, à faire sa recommandation finale. L'évaluateur peut également annoter le manuscrit. Un délai minimal de trois semaines est accordé à l'évaluateur afin de lui permettre de procéder à une lecture attentive, de faire les recherches nécessaires pour vérifier l'exactitude des thèses défendues et d'émettre un avis mûrement réfléchi. Deux avis favorables sont requis pour que l'article soit retenu pour publication. En cas de divergence d'opinions, d'autres avis sont sollicités. La décision finale revient au Comité éditorial de la revue, qui en informe l'auteur dans les quatre mois suivant la réception du manuscrit en lui transmettant un rapport d'évaluation.

DIRECTIVES

Article

Entre 35 000 et 40 000 caractères, espaces comprises, en incluant les notes et la bibliographie
L'article doit être, dans sa totalité, original et inédit, sur tout support et en toute langue.

Résumé

Environ 1 000 caractères, espaces comprises
Le résumé doit faire la synthèse des arguments développés dans l'article.

Notice

Environ 500 caractères, espaces comprises
La notice doit préciser le poste, les intérêts de recherche et les principales publications de l'auteur.

Références

Les références doivent être présentées dans le corps du texte selon le style auteur-date et être réunies en une liste à la fin de l'article; se reporter au *Chicago Manual of Style, 17th edition*.

Revue CiNéMAS

Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx
C. P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7 Canada
T 514 343-6111 poste 3684 F 514 343-2393
revue.cinemas@gmail.com www.revue-cinemas.info

ILLUSTRATIONS

Format

Chaque illustration doit être envoyée séparément et respecter les normes suivantes :

- fichier en format TIFF ou JPEG;
- résolution minimale de 300 pixels par pouce.

Droits

Il incombe à l'auteur de s'assurer que les images reproduites sont libres de droits ou d'obtenir auprès des ayants-droits l'autorisation de les reproduire. Les droits de reproduction, le cas échéant, doivent être acquittés par l'auteur. L'équipe de la revue peut accompagner l'auteur dans ces démarches.

Légende

L'auteur doit indiquer, par la mention « Fig. X » suivie de la légende, l'endroit où chacune des illustrations doit apparaître dans l'article. La légende doit décrire l'image, en préciser la source et, si les ayants-droits l'exigent, faire mention du détenteur des droits de reproduction.

Revue CiNéMAS

Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx
C. P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7 Canada
T 514 343-6111 poste 3684 F 514 343-2393
revue.cinemas@gmail.com www.revue-cinemas.info